

Approbation et mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme et de son Protocole additionnel et renforcement des normes pénales contre le terrorisme et le crime organisé

Madame, Monsieur,

Pour donner suite à la procédure de consultation du 22 juin dernier du Département fédéral de justice et police relative à l'objet susmentionné, nous vous communiquons que le canton de Neuchâtel soutient l'avant-projet du Conseil fédéral.

En vous remerciant de nous avoir associés à la procédure de consultation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 16 août 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND